



ECHANGE DE NOTES (1^{er} et 5 FÉVRIER 1946) ENTRE LE CANADA ET
LES PAYS-BAS CONSTITUANT UN ACCORD CONCERNANT LA RE-
PRISE DES RELATIONS COMMERCIALES

I

Le Ministre des Pays-Bas au Canada
ou Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

LÉGATION ROYALE DES PAYS-BAS

OTTAWA, le 1^{er} février 1946

N° 370

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que mon Gouvernement n'a chargé de
puer le Gouvernement canadien de mettre fin à la suspension de la Convention
de Commerce intervenue entre nos deux Gouvernements à Ottawa le 11 juillet
1924 et de remettre cette Convention au nombre des traités existants et
valides.

Étant donné cependant que le commerce n'a pas encore repris entre le
Canada et les Indes néerlandaises, je me rends compte que ladite Convention
n'entretient en vigueur à l'égard des Indes néerlandaises que lorsque les échanges
commerciaux

Veuillez
de ma très

COPIE

DOCS

CA1 EA10 46T06 FRE

Canada

Echange de notes (1er et 5 février
1946) entre le Canada et les
Pays-Bas constituant un accord
concernant la reprise des rel
62463363

1946

N° 18

Monsieur le
J'ai l'hon
rance en vi
Bas interve
Gouverneme
log et à la
Toute
chaise et le
néerlandais
Veuillez
considération